

Copiebel a perçu et réparti au cours de l'exercice 2016 :

Type de droits	Perception auprès de Reprobél (en euros)	Répartition auprès des ayants droit (en euros)	Années concernées
Droits à reprographie territoire national	1.267.310,59	544.385,02	2010 à 2014 dont libération fonds dettes ayants droit 2010
Droits à reprographie provenant de l'étranger	56.545,71	74.413,19	2010 à 2014 dont libération fonds dettes ayants droit 2010
Droits de prêt territoire national	40.509,67	107.463,35	2010 à 2013, dont libération fonds dettes ayants droit 2010
Sous-total	1.364.365,97	726.261,56	
Prélèvements sur dettes ayants droit – droits à reprographie territoire national	/	23.975,54	2012 à 2014
Prélèvements sur dettes ayants droit – droits à reprographie étranger	/	3.814,01	2012 à 2013
Prélèvements sur dettes ayants droit – droit de prêt territoire national	/	8.272,02	2012 à 2013
Sous-total	/	36.061,57	
TOTAL		762.323,13	

Tableau structuré de l'article 23 de l'A.R. « Normes comptables ».

Pour une bonne compréhension du tableau ci-dessous, il est à noter qu'on entend par « rubrique de perception » : « l'ensemble des montants provenant d'un mode d'exploitation déterminé d'une catégorie d'œuvres ou de prestations déterminées, ventilées en outre en fonction de l'origine géographique, conformément à la matrice annexée au présent arrêté » (art. 1 A.R. « Normes comptables »). Par « répartition », on entend l'attribution aux ayants droit de Copiebel.

N. Reprographie	TOTAL
Droits perçus	1.323.856,3
Total charges	
<i>*Charges directes</i>	249.552,49
<i>*Charges indirectes</i>	0,00
Total droits + produits financiers	2.259.503,81
<i>*Droits en attente de perception</i>	0,00
<i>*Droits perçus à répartir non réservé</i>	1.058.137,16
<i>*Droits perçus à répartir réservé</i>	250.983,80
<i>*Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations</i>	206.456,30
<i>*Droits perçus répartis en attente de paiement</i>	743.926,55
<i>*Droits perçus non répartissables (non attribuables)</i>	0,00
<i>*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus</i>	
Droits payés	5.849,39
Rémunération pour la gestion des droits	249.552,49

P. Droit de prêt	TOTAL
Droits perçus	40.509,67
Total charges	74.329,67
<i>*Charges directes</i>	74.329,67
<i>*Charges indirectes</i>	0,00
Total droits + produits financiers	132.163,88
<i>*Droits en attente de perception</i>	0,00
<i>*Droits perçus à répartir non réservé</i>	529,16
<i>*Droits perçus à répartir réservé</i>	20.319,48
<i>*Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations</i>	0,00
<i>*Droits perçus répartis en attente de paiement</i>	111.315,24
<i>*Droits perçus non répartissables (non attribuables)</i>	0,00
<i>*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus</i>	
Droits payés	0,00
Rémunération pour la gestion des droits	74.329,67

Q. Copie privée	TOTAL
Droits perçus	234.817,46
Total charges	0,00

*Charges directes	0,00
*Charges indirectes	0,00
Total droits + produits financiers	0,00
*Droits en attente de perception	0,00
<i>*Droits perçus à répartir non réservé</i>	0,00
<i>*Droits perçus à répartir réservé</i>	0,00
<i>*Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations</i>	0,00
*Droits perçus répartis en attente de paiement	0,00
*Droits perçus non répartissables (non attribuables)	0,00
*Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	
Droits payés	0,00
Rémunération pour la gestion des droits	0,00